

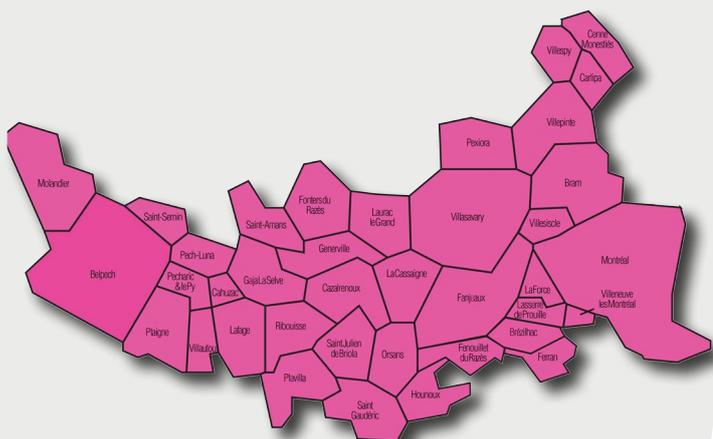
Le nouveau pointCommun

le bulletin d'information de la communauté de communes
Piège - Lauragais - Malepère
Juillet 2018 numéro 5 - semestriel



DOSSIER

RYTHMES SCOLAIRES



CONTACTS

Le Point Commun est édité par la communauté de communes Piège Lauragais Malepère

accueil du public : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 / après-midi sur rendez-vous
62 rue Bonrepos 11150 Bram
04 68 76 69 40
contact@ccplm.fr - www.ccplm.fr

OURS

Directeur de publication : André Viola

Rédaction - Conception : Service
Communication CCPLM

Crédit photos : services CCPLM - Mairies
- A. Cathala - P. Gosso

Impression : Antoli
6 000 tirages d'exemplaire
Juin 2018



C'est le premier numéro de la nouvelle identité du Point Commun.

Après quelques temps de sommeil, notre bulletin d'information intercommunal est ranimé. La CCPLM s'engage au travers de cette édition à vous informer et renforcer sa mission de service de proximité. Il relate la vie de notre territoire et les services rendus au quotidien.

Le lien tissé entre nos communes, nos structures est fondamental. Dans un contexte national inquiétant, où les aides ne cessent de s'amenuiser, ce lien que nous entretenons est d'autant plus important qu'il assure une continuité de service public, parfois menacé.

Ne renonçons pas face aux difficultés et poursuivons notre oeuvre.

La mise en commun de nos communes et de nos dispositifs est notre force. Nous portons une vision protectrice des publics en accompagnant chacune et chacun dans les épreuves qu'elle ou il traverse au cours de sa vie.

Au travers de l'accueil des enfants en crèche ou en centre de loisirs, au travers du maintien des anciens à domicile, de la préservation des routes et des réseaux d'eau de notre territoire ou encore de l'apprentissage de la musique, nous sommes à vos côtés.

C'est cette volonté de service de proximité au quotidien qui nous anime. Vous la retrouverez dans ces pages.

André VIOLA
Président de la CCPLM

Insertion

INSERTION

“ Grâce aux chantiers d'insertion les demandeurs d'emploi trouvent les moyens de se réinsérer dans la vie professionnelle et de retrouver confiance en eux. ”



CHRISTIAN OURLIAC
Vice-Président délégué à l'insertion

Comment ça marche ?

Engagée dans la lutte contre la précarité sociale, la CCPLM offre un service insertion.

Ce service a pour objectif de recruter, accompagner, encadrer et former des demandeurs d'emploi (H/F) du territoire rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, en vue de faciliter leur retour à l'emploi ou à la formation. Ces derniers signent un contrat de travail assortis de formations pré-qualifiantes et d'un accompagnement individualisé.

Le service insertion accueille ces de-

mandeurs d'emploi pour une durée de six à douze mois. Sur cette période, ils réalisent, sous la surveillance d'un encadrant technique des travaux de réhabilitation (maçonnerie, gros œuvre et second œuvre, jardins espaces verts) sur le patrimoine de la Communauté de communes ou sur des supports pédagogiques mis à disposition par les communes.

Ce projet est soutenu financièrement par le Fond Social Européen, l'Etat et le Département.

Histoire d'un chantier

Réhabilitation d'une ruelle à Carlipa

L'équipe maçonnerie est intervenue de fin avril à fin mai, sur la rue Chaussée de la Mairie, une ruelle piétonne d'environ 50 m², du centre village. Les travaux ont débuté par le dépavage et le décaissement de toute la surface. Après reprise de niveau, les salariés ont réalisé un nouveau pavage en s'initiant, pour certains, à la taille, au scellement et au jointoiement.

L'approvisionnement en pierre était

local, bien entendu, avec la carrière de Carlipa.

La mairie a félicité toute l'équipe pour cette opération de mise en valeur du patrimoine.

L'équipe évolue et se forme au gré des chantiers proposés par les communes du Territoire, les aidant à retrouver une activité salariée plus pérenne.



Février 2018

89%

C'est le taux de sortie positive, lors du 1^{er} semestre 2018.
8 salariés sur 9 ont trouvé une solution professionnelle (formation ou emploi).



Rénovation de Besplas

Après avoir mis aux normes l'ensemble des accès du site et réhabilité la piscine l'an dernier, les salariés ont nettoyé le site cet hiver. Prochain chantier à Besplas : réhabilitation de l'étage du bâti sur 100m² pour de nouvelles salles pédagogiques.



Carlipa avril-mai 2018

Mémoire

Le village de Lasserre de Prouille a fait appel au chantier d'insertion pour la rénovation de son monument aux Morts. Anciennement situé sur une stèle dans le cimetière, puis dans l'église et, enfin, sous la statue de la Vierge, ce monument prend désormais sa place au coeur du village.

Ce projet, porté par Louis Vialette, Maire décédé en janvier dernier, revêt aujourd'hui une dimension mémorielle et citoyenne. Un hommage sera rendu à ce dernier lors de l'inauguration prévue cet été.

Nouveau : ouverture de Besplas au printemps



Atelier tir à l'arc à Besplas au printemps 2018

Contrairement aux précédentes sessions, installées à l'école élémentaire de Bram, la session dernière de vacances de printemps s'est déroulée à Besplas avec près de 75 enfants quotidiennement accueillis. Suite à cette expérimentation réussie, cette organisation devrait être pérennisée.

#LeRDV récompensé pour son film "Plus jamais"

Après avoir fait le buzz sur le net avec plus de 15000 vues, le court-métrage réalisé en 2017 par les jeunes du #RDV a remporté le prix de la Citoyenneté au festival international Festiprév.

Bravo à toute l'équipe dont Delphine Filisetti à la direction et Paul-Edouard Lacolomberie à la réalisation !



Nos jeunes lauréats devant leur récompense.

Quoi de neuf du côté des tout-petits ?



Au coeur des crèches

L'équipe de la crèche de Montréal a récemment organisé un goûter auquel se sont joints les parents dont un guitariste. Les trois crèches vous proposent en juin un moment convivial pour célébrer la fin de l'année.

Fête du RAM

Le rélai d'assistants maternels (RAM) - composé de plus de 60 assistants répartis en deux sites (Bram et Belpech) - s'est récemment réuni pour célébrer la fin de l'année. Plus de cent personnes, parents, enfants et assistants maternels ont partagé ce moment convivial.



Fête du RAM à Montréal le 1^{er} juin dernier

CENTRE DE BESPLAS : INSCRIPTIONS OUVERTES

Ouverture de Besplas :
9 juillet au 24 août

Inscriptions via :

l'accueil de la CCPLM
8h-12h tous les jours
62 rue Bonrepos - 11150 Bram

besplas@ccplm.fr
avant l'ouverture au 04 68 76 69 46
pendant la saison au 04 68 24 74 75



PIERRE VIDAL

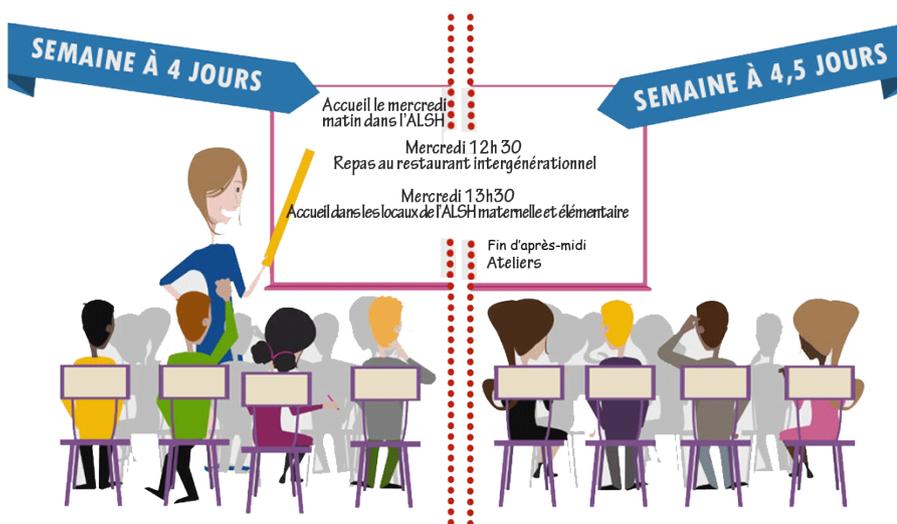
Vice-Président délégué à la Petite enfance

“ Pour nous la petite enfance est un service fondamental. nous accueillons les adultes et citoyens de demain ”

Rythmes scolaires : la CCPLM s'adapte



Suite à la publication du décret autorisant les Communes à modifier la répartition des heures d'enseignement scolaire hebdomadaire en juin 2017, les conseils d'école ont eu à se prononcer en février dernier. Pour s'adapter au mieux à la décision des 17 conseils d'école du Territoire Piège Lauragais Malepère, la Communauté de communes a réactualisé le dispositif d'accueil de loisirs après l'école (ALAE). Ce nouveau fonctionnement devrait entraîner une hausse du besoin de financement de près de 50 000 €.



CLAUDIE MÉJEAN
Vice-Présidente déléguée à la Jeunesse

“ Nous nous engageons aux côtés des équipes pédagogiques des 17 écoles du territoire à garantir la continuité éducative. Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, nous penserons la journée de chaque enfant afin qu’il puisse bénéficier des meilleures conditions pour apprendre et s’épanouir. ”

Rythmes scolaires

UN SERVICE QUOTIDIEN

Le service Enfance-Jeunesse coordonne et met en place les actions menées en direction des 0-18 ans.

Au travers de services accessibles sur l'ensemble du territoire, il permet aux familles de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et permet aux enfants de vivre des temps collectifs de loisirs (périscolaires et extrascolaires).

LA RENTRÉE EN BREF

Le mercredi matin

Les enfants qui n'auront pas classe le matin seront accueillis dans les locaux de l'Accueil de loisirs (ALSH) maternelle et élémentaire à Bram.

Le mercredi après-midi

A 12h30, l'ensemble des enfants seront réunis au restaurant intergénérationnel de Bram puis ils seront accueillis comme les années précédentes dans les locaux de l'ALSH maternelle et élémentaire à Bram.

Transport

Le mercredi matin, un service de ramassage de bus sera organisé pour récupérer les enfants n'ayant pas école.

En fin de matinée, un circuit de ramassage sera aussi organisé pour récupérer les enfants ayant cours le matin et souhaitant participer à ce même ALSH l'après-midi.

Le soir, un service unique de bus ramènera tous les enfants aux arrêts habituels.

12

C'est le nombre d'accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) sur le territoire, accueillant en moyenne 176 enfants le matin, 740 le midi et 392 le soir.

Ouverte à tous, du débutant au musicien confirmé, l'école intercommunale des arts (musique & danse) propose des enseignements variés.

L'EIA propose, au-delà d'un cursus de formation « classique », des ateliers de sensibilisation pour les plus jeunes (à partir de 4 ans, les premiers pas vers la musique, avec l'éveil musical) et des ateliers de pratique collective (chorale, orchestre, improvisation, danse).

A partir de 7 ans l'enfant accède à une formation complète s'articulant autour de 3 matières indissociables: la formation musicale, la pratique collective et enfin l'instrument.

Avec un effectif de 200 élèves et 15 enseignants, l'EIA permet au plus grand nombre d'accéder à une pratique artistique, grâce à une politique tarifaire accessible.



Gala de danse Pexiora 1er juin.

Un gala de danse "hors du commun" à Pexiora

L'ensemble des élèves du cours de danse de l'école intercommunale des arts a participé au gala bi-annuel, dernièrement célébré à Pexiora. Ces passionné(e)s de danse, près de 90, garçons et filles, ont offert un spectacle grandiose au public venu nombreux. Les danseurs, aux côtés de leur professeure de danse Catherine Bailleul avaient tenu secret jusqu'au bout le thème de ce gala. Toujours plus original et imaginatif, ce gala mettait à l'honneur les métaux et le bricolage. En prime, l'orchestre d'harmonie intercommunal accompagnait l'ensemble des pièces.

Des animations et ateliers par et pour les élèves de l'ensemble du territoire

L'école intercommunale des arts mène un travail de programmation artistique et d'action culturelle sur l'ensemble du territoire toute l'année. Les intentions de l'action culturelle sont les suivantes :

- accorder à la culture un rôle structurant pour le territoire,
- rendre la culture accessible à tous, avec l'enfance et la jeunesse
- avoir des ateliers suivis par des actions de diffusion (art ou spectacle vivant)
- avoir des actions culturelles suivies et régulières

Des rencontres

Dans ce cadre, les différentes classes organisent régulièrement des auditions dites "goûters musicaux" dédiés à leur instrument. L'occasion de partager une passion et d'exprimer toute sa créativité. Ce moment convivial témoigne aussi de l'investissement des jeunes et moins jeunes élèves dans l'apprentissage de la musique. Des concerts viennent aussi animer les classes et mélanger professeurs et élèves.

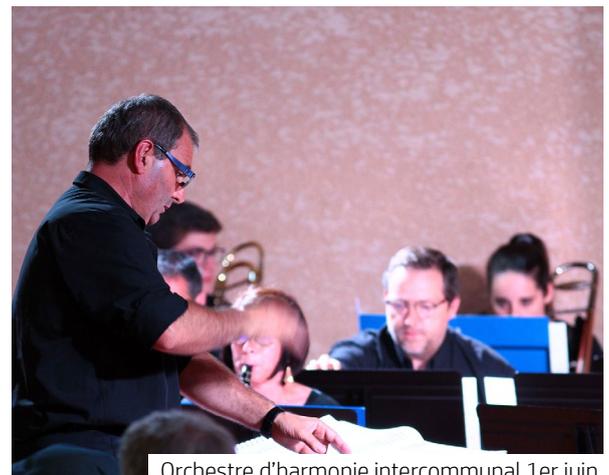
A NOTER POUR LA RENTRÉE



Inscriptions jusqu'au 13 juillet



Début des cours le 17 septembre



Orchestre d'harmonie intercommunal 1er juin



Goûter musical spécial pianos.

Élargissement des horaires d'accès aux médiathèques : une volonté d'ouverture

« Le projet des bibliothèques de notre pays est un projet pour le développement de la lecture, pour l'accès à la culture, pour les services publics de proximité, pour la vie de nos territoires et l'émancipation de nos concitoyens ». Ces mots, prononcés par Françoise Nyssen, ministre de la Culture, font écho au projet de développement de la lecture publique, voulu et mis en place depuis plusieurs années par les élus de la CCPLM. De même, l'ouverture élargie, en termes d'horaires, d'action et d'accessibilité, fer de lance de Serge Serrano, vice président de l'intercommunalité délégué à la

Culture, apparaît très clairement dans le rapport Orsenna « Voyages au pays des livres » remis à la ministre en février 2018.

En ce sens, et en cohérence avec le rapport Orsenna, plusieurs dossiers de subventions ont été portés pour : réaménager les espaces, acheter des tablettes, étendre les horaires...

Plus de 60 000 euros ont ainsi été obtenus pour améliorer nos services et permettre aux habitants de l'intercommunalité de profiter pleinement d'un réseau de lecture publique de plus en plus dynamique.

La communauté de communes est dotée d'un réseau de 8 bibliothèques et médiathèques intercommunales offrant un service de proximité à ses usagers.



SERGE SERRANO
Vice-Président délégué à la culture

“ Nos bibliothèques sont de véritables « Maisons de service public culturel ». Nous souhaitons, de manière conviviale et accessible, répondre aux besoins de la communauté en matière de culture, d'information, de formation et de loisirs.”

Vos médiathèques

Villepinte

Mardi de 15h30 à 18h30
Mercredi de 14h à 18h
Samedi de 10h à 12h
04.68.60.15.85
12 Boulevard Gambetta
11150 Villepinte

Fanjeaux

Lundi de 15h30 à 18h00
Mercredi de 14h à 16h
Samedi de 10h00 à 12h00
04.68.24.62.79
Rue de la cave longue
11270 Fanjeaux

Pexiora

Mardi de 16h à 18h30
Mercredi de 16h à 18h30
Vendredi de 15h30 à 19h00
04.68.23.57.19
Rue des remparts
11150 Pexiora

Ribouisse

Mercredi de 14h00 à 16h00
Jeudi de 14h30 à 16h30
Samedi de 10h00 à 11h30
En période de vacances ouvert uniquement le samedi !
04.68.60.52.74
Mairie de Ribouisse
11270 Ribouisse

Belpech

Lundi de 16h30 à 18h30
mardi de 16h30 à 18h
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h30
Vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h à 12h
04.68.60.00.21
Rue du 8 Mai 1945
11420 Belpech

Villasavary

Mardi de 15h30 à 17h30
Mercredi de 14h à 18h30
Jeudi de 15h30 à 17h30
04.68.11.99.18
rue du Barry
11150 Villasavary

Montréal

Mardi de 15h30 à 18h30
Mercredi de 14h à 18h
Samedi de 10h à 12h
04.68.78.80.17
11 Rue du Général Frère
11290 Montréal

Bram

Mardi de 16h à 19h
Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h
Vendredi de 9h30 à 12h et de 16h à 19h
Samedi de 14h à 19h
04.68.76.50.07
Avenue Georges Clémenceau
11150 Bram

Le PIJ arrive !



Le Point Info Jeunesse (PIJ) déménage. Dans une volonté de meilleure proximité avec les jeunes, les permanences du PIJ seront assurées à la Médiathèque de Bram et non plus au local du #RDV, à partir de la rentrée de septembre.

Horaires : 10h à 15h tous les mercredis
Public : 12 à 25 ans



Exposition cathare

La Médiathèque de Bram accueille les maquettes des œuvres de Loïc Tellier, jusqu'au 1^{er} septembre prochain.

Loïc Tellier, artiste aux multiples talents, expose les planches préparatoires aux œuvres réalisées pour le parcours culturel de Fanjeaux.

Au travers de dessins, bandes dessinées et plans, ce sculpteur, dessinateur vous donne un avant-goût du parcours culturel de Fanjeaux offrant un nouveau regard sur l'histoire cathare - accessible dès septembre.

Exposition accessible aux familles.

Finances

Les dépenses de la CCPLM sur le territoire

L'implication de la Communauté de communes se mesure dans de nombreux domaines où l'intercommunalité permet de faire, regroupés et dans l'intérêt de tous, ce qu'une commune ne peut assumer seule.

Pas de hausse de fiscalité

Cette année encore, la Communauté de communes a décidé de maintenir les mêmes taux de taxe.



“ Grâce à la bonne maîtrise de nos finances, les taux de fiscalité restent inchangés cette année. ”

Taxes 2018

Taxe d'habitation : 11.98%
Foncier bâti : 12.50%
Foncier non bâti : 29.14 %

CHRISTIAN REBELLE

Vice-Président délégué aux Finances

Pour 100 € dépensés :

Enfance-Jeunesse 28 €

Ordures ménagères 23 €

Reversement* 14 €

Gouvernance 10 €

Voirie Réseau 7 €

Ecole des arts et Lecture publique 6 €

Economie Tourisme 6 €

Insertion 4 €

Remboursement de la dette 2 €



▲ Part financière consacrée à chaque secteur sur 100 €.

* reversement : attribution de compensation aux communes,

Comment ça marche ?

La Communauté élabore chaque année son budget, estimant les dépenses de fonctionnement et d'investissement. D'une part, les dépenses de fonctionnement représentent les dépenses courantes de la collectivité (masse salariale, entretien, fournitures, dépenses diverses relevant de la compétence communale, remboursement de la dette pour la partie « intérêts »).

D'autre part les dépenses d'investissement sont destinées aux dépenses d'équipement de la collectivité, aux dépenses de travaux neufs, aux acquisitions mobilières et immobilières et au remboursement de la dette pour sa part « capital ».

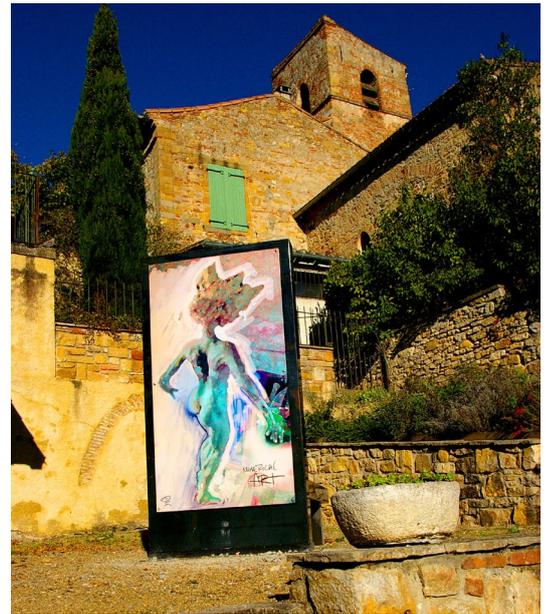
L'office de Tourisme intercommunal "Au cœur des collines cathares" oeuvre dans l'ensemble de la communauté à la valorisation des sites et à la promotion du territoire.

Située à Fanjeaux, la structure porte de nombreux projets touristiques, culturels et de loisirs sur l'ensemble du territoire.

Un nouveau parcours de visite **culturel et touristique** sur le territoire

Découvrir un circuit de découverte permanent sur le catharisme, basé à Fanjeaux, site pôle du Pays Cathare, à partir de septembre. Composé d'œuvres sculpturales signées Loïc Tellier* cette promenade au cœur de l'histoire conjugue démarche artistique, outils numériques et histoire pour accompagner le visiteur dans sa visite.

Projet conduit par l'Office de Tourisme intercommunal en partenariat avec le département de l'Aude, la mairie de Fanjeaux et le cabinet *Tourisme & Patrimoine-Atelier Bleu*.



La Parfaite, femme entrée en « religion » cathare, ayant reçu le sacrement cathare appelé le « Consolamentum »



Les deux « voyageurs sans frontières » ont visité les premières oeuvres accessibles du parcours culturel de Fanjeaux.

Un parcours pour tous

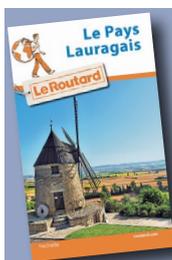
Un parcours ludique enfants a également été conçu à destination des familles, complété d'une maquette interactive de Fanjeaux. Les personnes à mobilité réduite, malvoyantes ou malentendantes pourront également accéder à certaines portions du parcours et à la totalité des contenus visuels et audios du parcours.

Une visite interactive multisupports

Au-delà d'une approche textuelle, le nouveau dispositif, plus complet, vous offre une véritable expérience de visite. Des dialogues d'acteurs jouant des personnages historiques vous plongent dans l'Histoire. Ces contenus multimédias, accessibles sur l'application mobile de découverte *Au cœur des collines cathares* ou sur audio-guides, se déclencheront dans le village devant chacune des œuvres.



Oeuvre symbolisant le départ, la marche vers l'exil



Le Territoire inscrit dans le guide du Routard

Lauréat du 3^{ème} appel à projets du Guide du Routard lancé par l'Association Nationale des Pays et PÉTR (ANPP) et le groupe Hachette, le Pays Lauragais a fait partie des 5 territoires sélectionnés parmi les 15 candidatures déposées, et dispose aujourd'hui de son Guide du Routard « Pays Lauragais » dans lequel notre territoire s'inscrit.



ROBERT LIGNÈRES
Vice-Président délégué au tourisme

“ Notre patrimoine est une force, sachons le valoriser. C'est ce que nous avons tenté de saisir avec ce parcours aux multiples formes. ”

MSAP Maison des services au public



La MSAP est un guichet d'accueil polyvalent chargé d'orienter et d'aider les usagers dans leurs démarches administratives auprès notamment des organismes publics.

La coordinatrice est chargée d'expliquer les principes de la réglementation les plus couramment appliqués et les demandes qu'elles impliquent.

Faciliter l'usage des télé-procédures est aussi une mission de la MSAP.

Le service aide à la **constitution des dossiers (papier et dématérialisé)** et à leur transmission aux divers organismes publics. Elle accompagne tous les publics et peut avoir un rôle de conseil et d'expertise dans des situations plus ou moins complexes.

La MSAP est un enjeu de territoire permettant d'apporter un service de proximité et de répondre aux difficultés d'accessibilité.

Carte grise et permis : la MSAP vous accompagne

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la MSAP vous accompagne dans vos démarches en ligne de carte grise et permis de conduire. Ce service de l'Etat est désormais uniquement numérique. Pour faciliter cette nouvelle démarche dématérialisée, votre MSAP vous accompagne.

55

C'est le nombre de citoyens accueillis et renseignés en une demi-journée par un contrôleur de la Direction Générale des Finances Publiques à l'occasion de la permanence annuelle organisée à Belpech.

Cette opération annuelle est organisée en partenariat avec la MSAP.

Au service des administrés et des communes



Réunion des secrétaires de Mairie dédiée aux impôts, aux Essars à Bram.

La transformation des territoires et des institutions conduit à une réorganisation des compétences entre collectivités. Pour rendre le meilleur service au public, la MSAP anime régulièrement des rencontres thématiques autour de compétences locales, destinées aux secrétaires des trente-huit communes du territoire.

HORAIRES SÉRIATION

Uniquement sur RDV

Villepinte : Lundi – Mairie

Pexiora : Lundi – Mairie

Montréal : Mardi 9h/12h salle annexe Mairie

Bram : Mercredi 9h/12h – Siège CCPLM

Belpech : Mardi 13h30/16h30 – Mairie

Fanjeaux : Jeudi 9h/12h – Mairie

Villasavary : Jeudi 13h30/16h30 – Mairie

Bram : Vendredi 9h/12h – Siège CCPLM

04 68 76 69 40

À PARTIR DE LA RENTRÉE PERMANENCES AU SIÈGE

62 rue bonrepos - Bram

Lundi

13h30 – 17h

Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS)

Service d'aide à domicile

Mardi

9h – 12h

Mission Locale Ouest Audois (MLOA)

Espace d'intervention aux services des jeunes dans l'accompagnement à l'emploi, à la formation et à la santé

14h – 16h

Service Instructeur des autorisations du droit du sol (permis de construire) de Castelnaudary

Mercredi

9h – 12h

tous les 3^{ème} mercredi du mois

Sur RDV au 04 68 76 69 40

A partir du mois d'Octobre 2018 -

Conseil Départemental d'accès aux droits de l'Aude (CDAD)

Consultations juridiques gratuites d'un agent de justice.

Vendredi

9h – 12h

Centre médico-social de Castelnaudary (CMS)

Lieu d'écoute et d'information pour les personnes en difficulté

PERMANENCES CIAS

Belpech (Mairie) 04 68 60 60 37
mardi et jeudis 8h à 12h et 13h30 à 17h
vendredis 8h à 12h

Bram (siège CCPLM) 04 68 76 69 40
les lundis de 13h30 à 17h

Montréal (annexe Mairie) 04 68 76 22 02
les lundis et jeudis de 8h à 12h

Villasavary (Mairie) 04 68 24 73 35
Tous les jours 8h à 12h et 13h30 à 17h
les vendredis 8h à 12h
et 13h30 à 16h30

PERMANENCES DESTINÉES À TOUT LE TERRITOIRE

Mairie de Bram

Mercredi 26 sept et 10 oct

9h – 12h

Médiateur

Aide à la résolution des litiges entre voisins ou avec l'Etat

Mercredi

14h – 17h

OC'TEHA

*Accompagnement à la rénovation thermique des logements
Programme d'intérêt général « Mon coach éco-logis »*

Vendredi

9h – 12h

Centre médico-social de Castelnaudary (CMS)
Lieu d'écoute et d'information pour les personnes en difficulté

550

C'est le nombre d'usagers du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SPASAD), répartis dans l'ensemble du territoire.

CIAS Centre intercommunal d'aide sociale

Une équipe pluridisciplinaire de 170 agents formés, expérimentés et diplômés, impulse sur le territoire une véritable dynamique locale d'accompagnement pour améliorer le quotidien des personnes.

Le SPASAD Piège Lauragais Malepère

C'est un modèle d'organisation qui regroupe à la fois les missions d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile et celles d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile en apportant un soutien dans les actes de la vie quotidienne et des soins aux personnes les plus fragiles.

Quelles aides ?

Aide à domicile : entretien du cadre de vie et assistance aux personnes en activité ou âgées de plus de 65 ans relevant du régime général.

Assistance de vie

- assistance aux personnes âgées de 60 ans et plus qui relèvent de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- aide sociale légale aux personnes âgées de 65 ans et plus
- assistance pour les personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Portage de repas : des repas équilibrés et adaptés pour toutes les personnes âgées de plus de 60 ans.

Soins infirmiers à domicile : soins infirmiers, soins d'hygiène, soins de nursing, accompagnement en fin de vie, assistants de soins en gérontologie.

Télésecurité : secours et réconfort 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.



JACQUES DANJOU
Vice-Président du CIAS

“ Nos agents mettent tout en oeuvre pour offrir le meilleur service à domicile et ainsi améliorer le quotidien. ”

NOUVEAU

Pour vous accompagner au mieux dans vos démarches, la CCPLM vous propose une “fiche utile” : feuillet mensuel, dédié à une thématique en lien avec vos interrogations. Après avoir abordé la question du prélèvement des impôts à la source, la n°2 traite du service polyvalent d'aide et de soins à domicile.

Disponibles dans votre Mairie et dans toutes les antennes CCPLM.



Urbanisme-Voirie

Instruction des autorisations du droit du sol : un service mutualisé



Le Pôle ADS (Autorisation du Droit des Sols) instruit les permis de construire, déclaration préalable de travaux et division, les permis d'aménager, les permis de lotir, les permis de démolir et les certificats d'urbanisme opérationnels, pour le compte de la commune.

Pôle A.D.S. intercommunal

Permanences Siège CCPLM

62 rue Bonrepos - Bram

Mardi 14h-16h

Mairie de Castelnaudary

Cours de la République

Tél. : 04.68.23.60.52

Fax : 04.68.94.58.46

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'État n'instruit plus les permis de construire ainsi que les autres autorisations du droit des sols et c'est pourquoi la communauté de communes et celle de Castelnaudary ont mis en place un service mutualisé pour prendre le relais sur l'ensemble du Lauragais audois. Le service se situe à Castelnaudary mais une permanence ouverte aux mairies et aux particuliers a lieu au siège de la communauté.

Les actes traités sont les permis de construire, mais aussi d'aménager, de démolir, les certificats d'urbanisme opérationnels et autres déclarations préalables.

A préciser, malgré ce service intercommunal, votre mairie reste le guichet unique pour déposer votre demande d'autorisation.



SERGE CAZENAVE

Vice-Président délégué à l'urbanisme

"Avec ce service, nous avons souhaité préserver sur le territoire l'accompagnement des demandes en matière d'urbanisme."

Voirie

Le service voirie intervient dans l'ensemble des communes du territoire. Il est engagé à travers plusieurs programmes dans le suivi et le contrôle des chantiers. L'entretien courant de voirie et les travaux d'urgence sont pilotés par ce service, en lien avec les entreprises délégataires.



420

C'est le nombre de kilomètres de voirie inscrit dans le périmètre du territoire et géré par la CCPLM.



FRANCIS ANDRIEU

Vice-Président délégué à la voirie

"Grâce à ce service, les communes ont un interlocuteur à leur côté qui suit les chantiers au quotidien."

Un service de proximité

Le transport à la demande (TAD) propose un service régulier avec des horaires et des destinations fixes. Des minicars, aux itinéraires variables viennent chercher le passager chez lui et le ramènent aux arrêts prévus.

Pour mieux répondre à vos besoins, la Communauté de Communes, en partenariat avec le Département, améliore le service de transport à la demande.

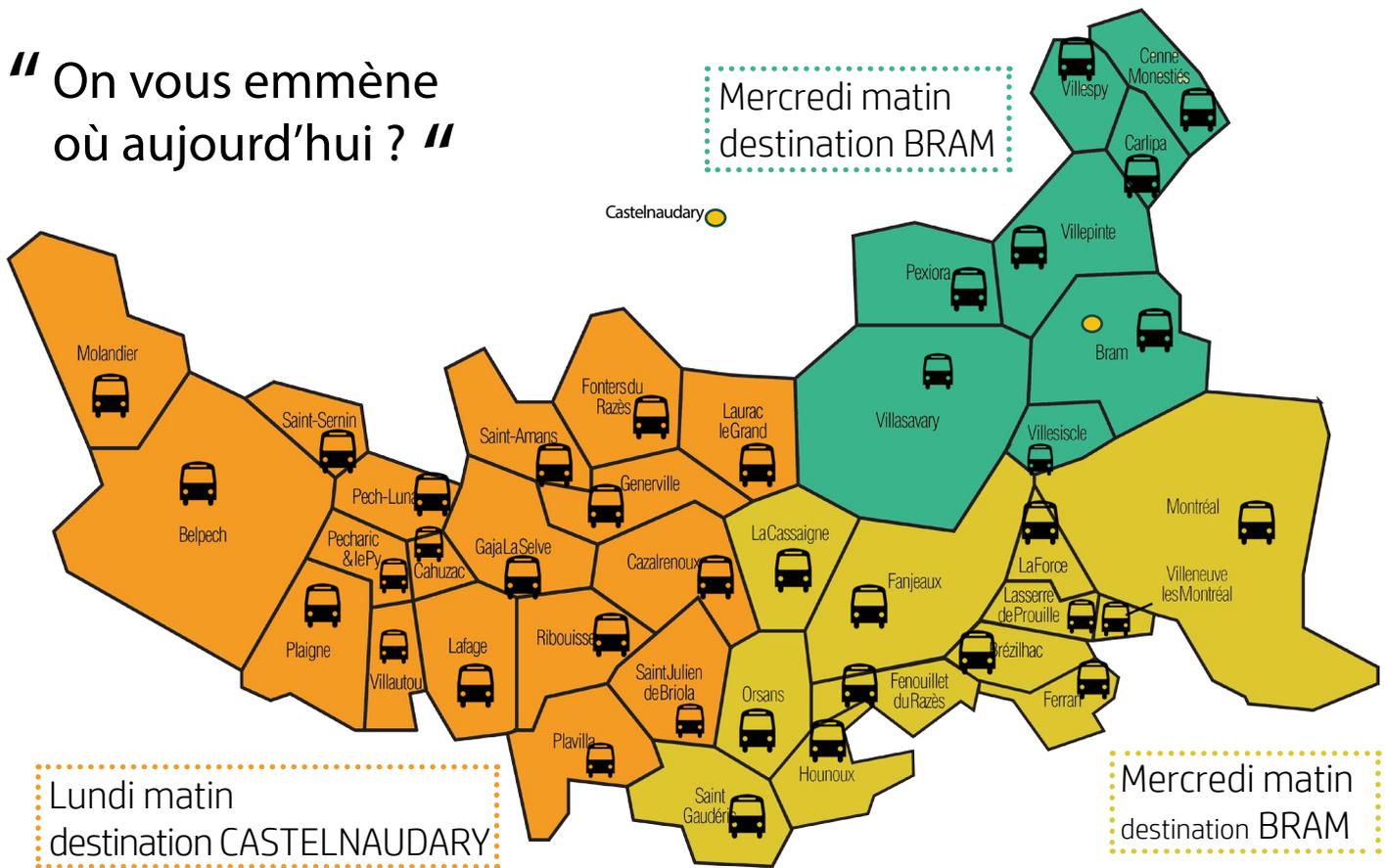
A partir de septembre prochain, le Territoire sera organisé en trois secteurs :

- secteur ouest Piège à destination de Castelnaudary
- secteur Lauragais à destination de Bram
- secteur Est Piège et Malepère à destination de Bram



Visite du circuit du TAD à Carlipa

“ On vous emmène où aujourd’hui ? ”



JEAN-CLAUDE LAUTRÈ

Vice-Président délégué au transport

“ Notre objectif avec le service de TAD est de répondre aux problèmes de mobilité auxquels nous faisons face en milieu rural. ”

Marche à suivre

Il suffit de réserver le trajet la veille du déplacement avant midi au **04.68.72.83.49**

et les horaires vous seront communiqués le soir même pour l'aller et le retour. Choix du trajet et réservation faits, il vous suffira de vous présenter à l'arrêt et à l'heure convenus.

Le bus se déplacera même pour une seule personne. Il vous en coûtera seulement **un euro**.

Environnement

Le Territoire devient "éco-malin"



500 personnes accueillies — en 9 jours de sensibilisation

Opération Mon appart éco malin réussie

Engagée dans les économies d'énergie et en lutte contre la précarité énergétique, la Communauté de communes en partenariat avec la Mairie de Bram a récemment accueilli l'appart "éco malin". Ce module pédagogique itinérant - en partenariat avec Occitanie Habitat, EDF, Ademe et l'association Gammes - a ouvert ses portes durant deux semaines place Carnot à Bram. Ouvert à tous, il a permis de sensibiliser petits et grands aux éco-gestes du quotidien et faire évoluer les mentalités.

Cette opération, agrémentée d'animations d'Oc'téha, du Smictom et d'Enedis, a également permis de découvrir quelques astuces, qui s'adoptent facilement !

Une belle expérience qui a réuni jeunes et moins jeunes autour de l'avenir que "nous voulons construire."

"Engagés dans la lutte contre la précarité énergétique, nous oeuvrons au quotidien pour l'éveil des consciences à ces sujets fondamentaux."



ALAIN ROUQUET
Vice-Président délégué à l'économie

Mon coach Éco-Logis : un service pour vous aider dans vos travaux d'énergie

C'est quoi ?

C'est un dispositif destiné à accompagner les propriétaires à faibles ressources dans leur projet de travaux d'économie d'énergie avec une assistance technique, financière et administrative.

Ce dispositif est piloté par le Département de l'Aude et mis en oeuvre par les conseillers habitat et énergie de l'organisme **Oc'téha** sur le territoire.

Pour qui ?

Propriétaires à revenus modestes

- occupant un logement datant de plus de 15 ans
- s'engageant à y vivre à titre de résidence principale pendant 6 ans

Par ailleurs, le propriétaire ne doit pas avoir eu recours à un taux zéro pour l'acquisition du logement dans les cinq dernières années.

Permanences

Ces permanences sont assurées pour l'instant à la Mairie de Bram les mercredis. Gratuit et sans rendez-vous.

Pour quels travaux ?

L'accompagnement porte uniquement sur des travaux d'économie d'énergie : changement de chauffage, isolation des combles, des murs, du plancher, mise en place d'une ventilation, changement de menuiserie, permettant de réaliser un gain énergétique supérieur ou égal à 25%.

Quelles subventions ?

Le montage des dossiers de subventions vous permet d'obtenir un financement qui peut aller jusqu'à 80% du coût des travaux selon votre situation, répartis comme suit :

- Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Prime «habiter mieux» : 10% du montant des travaux
- Aide de la Région : 1500 €
- Aide du Département : 200 €



ANDRÉ VIOLA
Président de la CCPLM

“ L'année 2018 marque un changement de vision des services de l'eau et de l'assainissement. Il convient désormais de penser à une autre échelle. ”

Mutualiser nos ressources

La Communauté de communes Piège Lauragais Malepère gère la distribution de l'eau et l'assainissement dans l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Au-delà de l'entretien courant des ouvrages et des dizaines de kilomètres de réseau sur tout le territoire, la CCPLM devra s'attacher à construire à l'échelle du territoire un plan d'investissement pluriannuel. Celui-ci permettra à terme de dégager un prix unique de l'eau dans toutes les communes de la CCPLM. En attendant, cette prise de compétence marque un changement d'échelle. La réflexion menée sur les services de l'eau et de l'assainissement prend une dimension collective.

ZOOM

Travaux engagés à Belpech



Réaménagement en cours de la rue du Calvaire à Belpech

PREMIERS EFFETS



Rencontre d'André Viola Président CCPLM et de Benjamin Peyras Maire de Lacassaigne.

La mutualisation des services de l'eau et de l'assainissement se traduit par la renégociation des contrats qui peut désormais être engagée à l'échelle de plusieurs communes.

A titre d'exemple, la commune de Lacassaigne voyait son contrat arriver à échéance cette année, tout comme la commune de Fanjeaux. La communauté de communes a donc finalisé la procédure de négociation en regroupant les deux communes et les résultats ont été immédiatement positifs avec un gain appréciable sur la facture d'eau.

605

C'est le nombre de kilomètres de réseau d'eau potable présent sur le territoire.

39

C'est le nombre de stations d'épuration en activité sur le territoire.

140

C'est le nombre de kilomètres de réseau d'assainissement présent sur le territoire.

Besplas

accueil de loisirs ouvert du 9 juillet au 24 août
Inscriptions ouvertes, réservez vos places !

Coordonnées sur place
besplas@ccplm.fr
04 68 24 74 75



Contacts des services

Administration

contact@ccplm.fr

Comptabilité

comptabilite@ccplm.fr

Enfance-Jeunesse

jeunesse@ccplm.fr

besplas@ccplm.fr

Eau-Assainissement

contact@ccplm.fr

Voirie

voirie@ccplm.fr

Tourisme

tourisme@ccplm.fr

CIAS

cias@ccplm.fr

MSAP

msap@ccplm.fr

PIJ

pij@ccplm.fr

Insertion

directeur-adjoint@ccplm.fr

Ecole des Arts

contact@ccplm.fr

SPANC

spanc@ccplm.fr

Communication

communication@ccplm.fr

Lecture publique

lecture@ccplm.fr

